

**Procès-verbal de L'Assemblée communale ordinaire
du mercredi 24 juin 2026 à 20h30
Salle communale**

Président : Célien Hoehn

Secrétaire : Anne Rebetez

Scrutateurs : Jimmy Gigandet et Gervais Gigandet

L'assemblée a été convoquée par publication au Journal officiel No 20 du 28 mai 2026 et par un avis officiel distribué en tout-ménage le 1^{er} juin 2026, ainsi que sur le site internet de la commune.

22 électeurs participent à l'assemblée.

Le droit de vote n'est contesté à aucun participant.

L'ordre du jour et la convocation ne sont pas contestés.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale
 2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2025 ainsi que les dépassements budgétaires
 3. Information concernant l'avancement du dossier de réfection des routes et des réseaux d'eau et d'épuration
 4. Information concernant l'avancement du dossier de la Maison de l'enfance de La Courtine
 5. Divers
-

1. Procès-verbal de la dernière assemblée bourgeoise

Conformément à l'art. 27 du règlement d'organisation de la commune des Genevez, le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2025 a été publié sur le site internet de la commune et pouvait être consulté au secrétariat communal.

L'entrée en matière n'est pas contestée. Aucune demande de modification n'a été adressée au bureau communal durant le délai légal.

Le président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée.

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2025 ainsi que les dépassements budgétaires

Après quelques mots d'introduction par le maire, le président demande l'entrée en matière. Celle-ci n'étant pas contestée, il donne la parole à la caissière pour la présentation des comptes rubrique par rubrique. Après chaque rubrique, la discussion sera ouverte.

Le résultat du compte d'administration générale 2025 présente un bénéfice de CHF 39'365.31 pour un montant total de charges de CHF 3'482'204.65 et de recettes de CHF 3'521'569.96.

Compte tenu des services communaux, le résultat général se monte à CHF 38'442.05, sachant que le service de l'eau potable est bénéficiaire pour CHF 28'553.90, le service des eaux usées est excédentaire pour CHF 22'004.09 et le service des déchets est excédentaire pour CHF 7'473.07.

Rubrique 0, Administration générale :

Budget 2025 : charges de CHF 252'250.- et CHF 15'600.- de produits

Comptes 2025 : charges de CHF 290'557.18 et CHF 11'602.95 de produits

Détails des augmentations importantes :

- 012 Exécutif :
Traitements : augmentation de CHF 4'300.-
- 022 Services généraux :
Assurance protection juridique : diminution de CHF 12'400.-
(remboursement de primes payées à double)
Frais d'honoraires : augmentation de CHF 3'600.-
Variation du croire débiteurs : augmentation de CHF 7'948.-
- 029 Immeubles admin. :
Amortissements des immeubles de la commune : CHF 25'000.-

Anael Lovis commente l'augmentation des indemnités et des honoraires d'avocat. Il précise que le traitement des nombreuses demandes et des courriers adressés par quelques citoyens a nécessité un investissement important en temps. À titre d'exemple, il présente deux classeurs regroupant l'ensemble des échanges écrits concernant deux citoyens.

Rubrique 1, ordre et sécurité publique - Défense :

Budget 2025 : charges de CHF 72'000.- et CHF 40'000.- de produits

Comptes 2025 : charges de CHF 77'039.50 et CHF 50'956.30 de produits

Commentaires :

- Bénéficie SIS de La Courtine 2025 de CHF 7'029.35
- Subventions au logement : augmentation de CHF 4'000.- / au total CHF 39'500.- (dernière année en 2025)

Rubrique 2, formation :

Budget 2025 : charges de CHF 734'350.- et CHF 61'750.- de produits

Comptes 2025 : charges de CHF 725'154.34 et CHF 54'329.30

Détails des coûts importants :

- Répartition des charges canton/commune : CHF 531'254.-
- Participation au Cercle scolaire primaire : CHF 70'975.30
- Participation à l'ES La Courtine : CHF 55'000.-

Rubrique 3, culture, sports et loisirs :

Budget 2025 : charges de CHF 129'910.- et CHF 22'000.- de produits

Comptes 2025 : charges de CHF 161'622.30 et CHF 19'449.60 de produits

Détails des coûts importants :

- 341 Sports (halle) :

Matériel pour l'entretien courant : augmentation de CHF 2'200.-

Entretien bâtiment : augmentation de CHF 12'200.-

(Changement des douches CHF 9'500.-)

- 342 Loisirs :

Participation CLFM : CHF 55'200.- (augmentation de CHF 23'200.-)

Le maire donne des explications concernant la participation financière de la commune au CLFM.

Il informe également que des contrôles de l'ECA ont été réalisés sur le bâtiment de la halle. Quelques aménagements devront être effectués afin de répondre aux exigences relevées. Toutefois, la halle peut continuer à être exploitée dans les mêmes conditions qu'auparavant, avec une capacité d'accueil de 300 personnes pour la halle et de 50 personnes pour la salle communale.

Rubrique 4, santé :

Budget 2025 : charges de CHF 4'300.-

Comptes 2025 : charges de CHF 5'662.70

Augmentation des frais pour participation communale aux traitements orthodontiques des enfants : augmentation de CHF 1'800.-.

Rubrique 5, prévoyance sociale :

Budget 2025 : charges de CHF 443'400.- et CHF 6'100.- de produits

Comptes 2025 : charges de CHF 449'313.55 et CHF 5'038.90

Répartition des charges pour les prestations complémentaires : augmentation de CHF 5'300.-

Répartition des charges de l'action sociale : diminution de CHF 9'000.-

Avances des prestations d'aides sociales : augmentation de CHF 20'000.-

Frais pour projet de Maison de l'enfance : diminution de CHF 6'000.-

Le maire rappelle que les demandes d'aide sociale sont transmises à la commune, laquelle est appelée à rendre un préavis. Toutefois, même lorsque ce préavis est défavorable, la commune est tenue de verser les aides accordées.

Rubrique 6, trafic, transports et télécommunications :

Budget 2025 : charges de CHF 204'850.- et CHF 43'400.- de produits

Comptes 2025 : charges de CHF 233'728.51 et CHF 47'898.25 de produits

Détails des coûts importants :

- Ventilation des salaires du personnel d'exploitation : augmentation de CHF 11'000.-
- Matériel voirie et machines : augmentation de CHF 3'800.-
- Planifications / prestations d'ingénieur pour projet de traversée du village : augmentation de CHF 10'200.-
- Entretien véhicule voirie : augmentation de CHF 3'000.-
- Amortissement complémentaires : augmentation de 11'200.-
- Signalisation : augmentation de CHF 3'600.- / marquage bandes longitudinales chemin des écoliers
- Déneigement : diminution de CHF 15'000.-

Rubrique 7, environnement :

Budget 2025 : charges de CHF 494'360.- et CHF 487'500.- de produits

Comptes 2025 : charges de CHF 536'756.41 et CHF 528'753.55 de produits

Détails des coûts importants :

- Approvisionnement en eau :
Entretien du réseau d'eau : diminution de CHF 28'500.-
Achat d'eau au SEF : augmentation de CHF 9'000.-
Attribution au fonds de maintien de la valeur : CHF 58'142.-
- Epuration des eaux :
Charges d'exploitation : augmentation de CHF 7'600.-
Attribution au fonds de maintien de la valeur : CHF 19'846.-
- Cimetière :
Entretien : augmentation de CHF 6'700.- / aménagements

Anael Lovis indique que les attributions aux fonds de maintien de la valeur permettront de financer les futurs travaux.

S'agissant du service de l'assainissement des eaux, la question d'une éventuelle augmentation des taxes peut se poser. Toutefois, cette approche ne correspond pas à la manière de travailler du Conseil communal, qui privilégie la recherche de solutions visant à réduire les charges et à assurer l'équilibre des comptes.

Rubrique 8, économie publique :

Budget 2025 : charges de CHF 400'050.- et CHF 400'900.- de produits

Comptes 2024 : charges de CHF 441'118.66 et CHF 487'858.71 de produits

Détails des coûts importants :

- Gestion des PAT : augmentation de CHF 10'000.- / matériel et prestations de tiers pour l'entretien
- Sylviculture :
Bénéfice de CHF 59'200.- alors que le budget prévoyait un bénéfice de CHF 2'500.-

Anael Lovis salue le bon travail effectué par le dicastère des forêts.

Rubrique 9, finances et impôts :

Budget 2025 : charges de CHF 75'500.- et CHF 1'765'300.- de produits

Comptes 2025 : charges de CHF 600'617.11 et CHF 2'315'682.70 de produits

Détails des différences :

- 9100 Impôts directs des personnes physiques : diminution de CHF 40'000.-
- 9101 Impôts directs des personnes morales : augmentation de CHF 118'100.-
- 9102 Autres impôts directs : augmentation de CHF 221'600.- due à des impôts sur des gains immobiliers et en capitaux
- 93 Péréquation financière : augmentation de CHF 161'641.-
- 96 Réévaluation des biens du PF - dévalorisation : augmentation de CHF 248'800.-
- 96 Réévaluation des biens du PFF - revalorisation : augmentation de CHF 195'490.-
- 99 Alimentation de la réserve de politique budgétaire : CHF 200'000.-

Le maire donne quelques explications complémentaires concernant les rentrées fiscales et la réévaluation du patrimoine financier. La réserve de politique budgétaire est alimentée à raison de CHF 200'000.- pour l'amener à CHF 305'000.-

Le Conseil communal a renoncé à faire des travaux d'entretien notamment pour les routes qui seront faites en 2026 avec des dépassements budgétaires.

La caissière présente ensuite le compte des investissements qui se monte à CHF 241'994.10 net en 2025. Ce poste ne fait l'objet d'aucune demande de complément. Elle présente également le rapport de la fiduciaire BDO qui recommande à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels.

Anael Lovis informe que le Plan d'aménagement local vient d'être accepté et qu'il peut entrer en force.

Le maire remercie la caissière pour la bonne tenue des comptes et pour le bon travail effectué tout au long de l'année.

La parole n'étant pas demandée, le président met au vote les comptes et les investissements 2025. Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.

3. Information concernant l'avancement du dossier de réfection des routes et des réseaux d'eau et d'épuration

Loïc Gigandet informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux de réfection des routes et des réseaux communaux.

Un citoyen s'enquiert du financement du projet et demande si une estimation des coûts est déjà disponible. Loïc Gigandet répond que ce n'est pas encore le cas, les calculs étant en cours.

Il précise également que le Canton du Jura subventionnera les travaux concernant la partie supérieure de la route cantonale.

4. Information concernant l'avancement du dossier de la Maison de l'enfance de La Courtine

Le permis de construire a été déposé. Une opposition est actuellement en cours de traitement et devra être examinée à la mi-juillet. À ce stade, nous espérons que cette procédure n'aura pas d'incidence sur le calendrier prévu.

Les auditions de trois candidats au poste de direction de l'institution sont prévues ce vendredi.

En l'état actuel du projet, l'objectif d'une ouverture de la structure en août 2027 est maintenu.

Un citoyen s'interroge sur l'engagement, dès cet automne, d'une personne à un taux d'activité de 30 %. Il questionne la pertinence d'un recrutement aussi précoce au regard de l'avancement du projet. Carole Pelletier explique que cette personne sera chargée d'élaborer le projet pédagogique de l'institution et de piloter le processus de recrutement du personnel. Ces éléments seront notamment abordés avec les candidats lors des auditions prévues vendredi.

5. Divers

Antennes 5G :

Anael Lovis informe l'assemblée que la commune a récemment été sollicitée par deux opérateurs de téléphonie mobile en vue de l'installation d'antennes 5G. Soucieux de prendre une décision réfléchie, le Conseil communal a souhaité recueillir l'avis de la population lors de la présente assemblée avant de se prononcer.

L'entreprise Edox a été approchée par ces mêmes opérateurs. Les collaborateurs de l'entreprise ont été consultés au sujet des éventuelles perturbations qu'une telle installation pourrait engendrer. Une majorité s'étant montrée défavorable au projet, celui-ci n'a pas été poursuivi. Michael Barraud précise en outre que les bâtiments communaux ne répondent pas aux exigences techniques nécessaires à l'installation d'une antenne de téléphonie mobile.

Anael Lovis rappelle toutefois que, même en cas d'opposition de la commune, les opérateurs disposent de bases légales leur permettant, de poursuivre leur projet.

Un citoyen relève que la couverture du réseau est insuffisante en dehors du village et qu'il est parfois nécessaire de sortir des bâtiments pour pouvoir téléphoner. Damien Humair suggère dès lors de demander aux opérateurs de concentrer en priorité leurs efforts sur l'amélioration de la couverture dans les zones périphériques avant d'envisager un renforcement du réseau au sein du village.

Anael Lovis rappelle également que le déploiement de la fibre optique est prévu dans le cadre des travaux de traversée du village.

Un citoyen estime que, si une installation devait être réalisée celle-ci devrait avant tout profiter aux finances de la commune plutôt qu'à des intérêts privés.

Quentin Gigandet propose de consulter formellement la population, par exemple au moyen d'un avis à la population, afin de recueillir son avis sur cette question.

Syndicat intercommunal GLM :

Un citoyen rappelle que le syndicat GLM a été créé il y a 50 ans lors du projet de place d'armes par la Confédération. Ce syndicat avait alors racheté les biens à la Confédération et avait lutté pour préserver notre région de l'implantation d'une telle infrastructure. Il se demande s'il ne serait pas opportun que les communes concernées envisagent la vente des biens aux agriculteurs qui les exploitent actuellement. Selon lui, il est peut-être temps de reprendre ce dossier afin de permettre aux exploitants de devenir propriétaires des terrains qu'ils cultivent et ainsi envisager une dissolution du syndicat.

Anael Lovis indique que le GLM demeure un sujet sensible au sein de son Conseil d'administration. Deux sensibilités s'y côtoient : d'une part, plusieurs membres plus récemment élus se montrent favorables à une vente des biens aux exploitants ; d'autre part, les membres ayant participé aux démarches historiques ayant conduit à la création du GLM souhaitent préserver cet héritage patrimonial et ne sont pas favorables à une remise en question de son existence. Il précise qu'une éventuelle dissolution du syndicat devrait être décidée par les communes membres puis approuvée par le Gouvernement.

Un autre citoyen se déclare opposé à une dissolution du syndicat, estimant que celui-ci représente un patrimoine qu'il convient de préserver.

Il est relevé que cette réflexion pourrait être portée soit au sein du Conseil d'administration du GLM, soit faire l'objet d'un point à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée communale. Plusieurs intervenants estiment qu'il serait opportun de consulter au préalable les exploitants concernés.

Un autre citoyen s'interroge sur les objectifs poursuivis par une éventuelle dissolution du syndicat. Il relève que celui-ci ne génère actuellement aucun coût pour les communes et demande si la motivation principale serait de réaliser un produit financier.

Un citoyen ayant déjà intervenu réaffirme qu'il ne voit aucun intérêt à dissoudre le syndicat. Il estime que si cette question était soumise à l'assemblée communale, elle susciterait une forte mobilisation de la population. Il appelle également au respect du travail des personnes qui se sont engagées en faveur de la création du GLM.

Quentin Gigandet estime que les citoyens attachés au maintien de cette institution, tout en reconnaissant le travail accompli par ses fondateurs, pourraient également s'investir au sein des autorités du GLM afin de contribuer à son avenir.

Le Conseil communal prend acte des différentes positions exprimées et indique qu'il reviendra ultérieurement devant l'assemblée communale avec ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'Assemblée et remercie les citoyens de leur présence.

Il est 21h45 lorsque l'assemblée prend fin.

Lu et approuvé

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Le président :

La secrétaire :

Célien Hoehn

Anne Rebetez